Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260620-2026_09_87-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 20 JUIN 2026 A 10 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt juin à 10h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, Mme KERLEAU Aline, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme GUILLLOU Catherine

Représentés : M. JUMEL Yoann par procuration à M. ALLAIN Gilles, Mme LE BRIAND Fabienne par procuration à Mme GUILLLOU Catherine, M. JANNIN Gildas par procuration à Mme LE GONIDEC Marine

Absent : /

Secrétaire de séance : M. HAMON. Jean-Pierre

Date d'envoi de la Convocation : 15 Juin 2026

DELIBERATION N°2026-09-87 : LOTISSEMENT DES 3 ORMES : AIDE FINANCIERE AUX PRIMOS ACCEDANTS
Rapporteur : M. le Maire

Le Lotissement des 3 Ormes est désormais en phase de commercialisation : 12 lots sont à vendre.
Afin de favoriser l'acquisition de résidences principales.
M. le Maire propose d'apporter une aide financière de 5000 € aux particuliers primo-accédants, sur 4 lots maximum.

Pour être éligible à ce dispositif, les candidats devront répondre à certains critères :
*Les primo accédants ne devront pas revendre leur bien avant 5 ans, sauf cas de force majeure.
*Les primo accédants devront justifier de l'existence de jeunes enfants (jusqu'à 5 ans), ou annoncés, et qui seront scolarisés à l'école Paul Le Flem de Lézardrieux.
* Les primo accédants devront disposer de revenus suffisants pour pouvoir financer l'acquisition du terrain objet de la candidature, et la construction du logement.

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser l'installation de nouveaux ménages sur son territoire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :
- ✓ **De valider la mise en place du dispositif,**
- ✓ **De valider l'aide financière de 5000€ aux primo-accédants sur 4 lots maximum,**
- ✓ **De valider les critères ci-dessus présentés,**

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260620-2026_09_87-DE

- ✓ **De dire que l'enveloppe financière maximale de 20 000€ TTC sera inscrite au budget principal 2027,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

M. HAMON Jean-Pierre,
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire,

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
(Côtes-d'Armor)